

Requérant mort intoxiqué?

Drame Le juge exclut l'hypothèse que l'homme découvert sur un balcon à Lausanne soit décédé des suites de coups.

camille krafft avec l'ats

Publié le 04 octobre 2005

Le requérant découvert mort samedi à Lausanne pourrait avoir succombé à une intoxication. Une autopsie est en cours. Les défenseurs de l'asile dénoncent les violences subies par cet ancien détenu de Frambois (GE) début septembre lors d'une tentative d'expulsion.

«Lorsque je l'ai raccompagné à Lausanne, il disait: «J'ai mal à la tête, j'ai mal depuis qu'ils m'ont frappé. Je ne l'ai pas revu depuis.» A l'image d'Ibrahim*, ancien détenu du centre de détention administrative de Frambois (GE), les proches et défenseurs du requérant d'asile de 38 ans découvert mort samedi à Lausanne s'interrogeaient hier: le décès d'Ahmed*, révélé par Le Matin, est-il une conséquence de la «violente tentative d'expulsion» dénoncée début septembre par le groupe «Non aux expulsions»?

Pour le juge d'instruction Jean-Marie Ruede, l'hypothèse est exclue. «La cause exacte du décès n'est pas encore connue, mais les premiers éléments de l'autopsie parlent en faveur d'une intoxication, sans que je puisse dire si elle est médicamenteuse, liée à l'alcool ou aux stupéfiants», déclare le juge, en précisant qu'il n'y a pas eu d'intervention d'un tiers.

En Suisse depuis une dizaine d'années, cet ancien policier d'origine algérienne venait de passer cinq mois en détention à Frambois en vue de son expulsion. Conduit de force à l'aéroport le 5 septembre, il se serait fait tabasser sur le tarmac. «Il voulait discuter avec son ambassade et avec le pilote. Mais ils l'ont tout de suite frappé et étranglé», raconte Ibrahim, qui a écouté le récit d'Ahmed à son retour. «L'intéressé a été accompagné à l'aéroport par la police de sécurité internationale. Il s'est débattu et a tenté de fuir sur le tarmac. Il a fallu l'interpeller de manière musclée», précise pour sa part Patrick Pulh, porte-parole de la police genevoise. Une enquête est en cours.

Des traces «impressionnantes»

Selon des membres de la Coordination Asile Vaud qui ont rendu visite à Ahmed quatre jours après la tentative d'expulsion, le requérant portait des traces «impressionnantes» de coups. «Il avait des tuméfactions, des marques de strangulation et des écorchures. Je n'ai jamais vu quelqu'un dans un tel état», témoigne Graziella de Coulon. Une vision alarmante, qui a poussé la direction de Frambois à demander une expertise médicale. «Ce qui est arrivé est regrettable, note Jean-Claude Mermoud, chef du Département vaudois des institutions et relations extérieures. Ce monsieur a été suivi par des médecins jusqu'à son départ de Frambois, et il a encore reçu des médicaments lors de sa sortie. Rien ne laissait penser que quelque chose de tel allait se passer.»

Ahmed avait quitté Frambois le 23 septembre. Selon le juge Ruede, l'autopsie n'a décelé aucune lésion ou hémorragie interne. «Reste que la violence subie est inacceptable. Il faut que les coupables soient punis», note Graziella de Coulon. La Coordination Asile avait transmis le dossier à Amnesty international après les faits: «Si le lien n'est pas prouvé, cela ne veut pas dire que nous n'allons pas dénoncer les coups. Mais le décès complique la situation», précise Manon Schick, porte-parole.

Du côté des proches, on souhaite seulement pour l'instant pouvoir enterrer Ahmed en Algérie. «Nous voulons juste que son frère puisse l'accompagner sainement jusqu'au pays», précise un membre de la famille. L'affaire pourrait revenir ce soir devant le Grand Conseil lors de la discussion sur un postulat sur l'asile.

*Prénoms d'emprunt